

BROMONT-LAMOTHE

SÉANCE DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de BROMONT-LAMOTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence Monsieur Jean-Luc FRUCHART, Maire

Date de la convocation : 24 avril 2026

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

M ALLAIX Camille, Mme BAYON Karine, Mme BESSON Carole, M. CARRE Pierre-Alain, Mme GIRAUDON Claudine, M. JEANNOT Jean-Christophe, M. JIBER Hamid, M. LABONNE Jean-Jacques, Mme LECONTE Marie-Isabelle, M. MULLER Louis, M. NAVEL Valentin, Mme ROUDAIRE Véronique, Mme TREFOND Marine, Mme WATEL Barbara

Secrétaire de séance : Jean-Christophe JEANNOT

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET PRINCIPAL 2025

N° SIRET : 21630055800014	COMPTE FINANCIER UNIQUE	ODYSSEE Informatique - ICARE 1.68B
Etablissement : BUDGET PRINC. BROMONT-	Année 2025	Département : PUY-DE-DOME
Budget : BUDGET PRINC. BROMONT-	Page n° 1	Poste Comptable : SGC DE RIOM
		Date d'Édition : 04/05/2026

2026-45	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE	Nombre de membres en exercice 15 Nombre de membres présents 14 Nombre de suffrages exprimés 14 VOTES : Contre =0 Pour =13 Abstentions =1 Date de convocation : 24/04/2026
	Séance du 30/04/2026 à 19 heures 00	

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Claudine GIRAUDON
délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Jean-Luc FRUCHART, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote,
après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		73 339,28	196 140,61		196 140,61	73 339,28
Opérations de l'exercice	1 201 507,88	1 388 722,01	389 857,46	431 434,43	1 591 365,34	1 820 156,44
TOTAUX	1 201 507,88	1 462 061,29	585 998,07	431 434,43	1 787 505,95	1 893 495,72
Résultats de clôture		260 553,41	154 563,64		104 340,00	105 989,77
Restes à réaliser			104 340,00	74 334,00		74 334,00
TOTAUX CUMULES	1 201 507,88	1 462 061,29	690 338,07	505 768,43	1 891 845,95	1 967 829,72
RESULTATS DEFINITIFS		260 553,41	184 569,64			75 983,77

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Cachet : Le secrétaire de séance

Jean-Christophe JEANNOT

Pour expédition conforme,
Maire,

Jean-Luc FRUCHART

AFFECTATION DES RESULTAS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET PRINCIPAL 2025

ODYSSEE Informatique - ICARE 1.68B

N° SIRET : 21630055800014	COMPTE FINANCIER UNIQUE	Département : PUY-DE-DOME
Établissement : BUDGET PRINC. BROMONT-	Année 2025	Poste Comptable : SGC DE RIOM
Budget : BUDGET PRINC. BROMONT-	Page n° 1	Date d'Édition : 04/05/2026

2026-46

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Séance du 30/04/2026 à 19 heures 00

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	14
VOTES : Contre =0 Pour =13 Abstentions =1	
Date de convocation :	24/04/2026

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Claudine GIRAUDON après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Jean-Luc FRUCHART, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	260 553,41
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (1 388 722.01 - 1 201 507.88)	187 214,13
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR.002)	73 339,28
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-154 563,64
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (431 434.43 - 389 857.46)	41 576,97
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)	-196 140,61
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (74 334.00 - 104 340.00)	-30 006,00
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-184 569,64

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	184 569,64
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	75 983,77
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :

Cachet :	Pour expédition conforme,
Le secrétaire de séance	Maire,
Jean-Christophe JEANNOT	Jean-Luc FRUCHART

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET ASSAINISSEMENT 2025

ODYSSEE Informatique - ICARE 1.68B

N° SIRET : 21630055800030	COMPTE FINANCIER UNIQUE	Département : PUY-DE-DOME
Établissement : ASSAINISSEMENT BROMON	Année 2025	Poste Comptable : SGC DE RIOM
Budget : BUDGET ASS. DE BROMONT-	Page n° 1	Date d'Édition : 04/05/2026

2026-47

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Séance du 30/04/2026 à 19 heures 00

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	14
VOTES : Contre =0 Pour =13 Abstentions =1	
Date de convocation :	24/04/2026

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Claudine GIRAUDON délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par JEAN-LUC fruchart, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	77 983,80			54 070,02	77 983,80	54 070,02
Opérations de l'exercice	96 693,99	98 634,80	66 528,31	63 490,63	163 222,30	162 125,43
TOTAUX	174 677,79	98 634,80	66 528,31	117 560,65	241 206,10	216 195,45
Résultats de clôture	76 042,99			51 032,34	25 010,65	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	174 677,79	98 634,80	66 528,31	117 560,65	241 206,10	216 195,45
RESULTATS DEFINITIFS	76 042,99			51 032,34	25 010,65	

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Cachet :	Pour expédition conforme,
Le secrétaire de séance	Maire,
Jean-Christophe JEANNOT	Jean-Luc FRUCHART

AFFECTATION DES RESULTAS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET ASSAINISSEMENT 2025

ODYSSEE Informatique - ICARE 1.68B

N° SIRET : 21630055800030	COMPTE FINANCIER UNIQUE	Département : PUY-DE-DOME
Etablissement : ASSAINISSEMENT BROMON	Année 2025	Poste Comptable: SGC DE RIOM
Budget : BUDGET ASS. DE BROMONT-	Page n° 1	Date d'Édition : 04/05/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

2026-48

Séance du 30/04/2026 à 19 heures 00

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	14
VOTES : Contre =0 Pour =13 Abstentions =1	
Date de convocation :	24/04/2026

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Claudine GIRAUDON après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Jean-Luc FRUCHART, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	-76 042,99
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (98 634,80 - 96 693,99)	1 940,81
Déficit de fonctionnement reporté (B = FD 002)	-77 983,80
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	51 032,34
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (63 490,63 - 66 528,31)	-3 037,68
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	54 070,02
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	51 032,34

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	76 042,99

Ont signé au registre des délibérations :

Cachet :

Le secrétaire de séance

Pour expédition conforme,
Maire,

Jean-Christophe JEANNOT

Jean-Luc FRUCHART

VOTE DES TAUX DE TAXE 2026

Monsieur le Maire présente au conseil municipal de ne pas changer les taux d'imposition pour 2026 :

- **Taxe sur le foncier bâti 36,48 %**
- **Taxe sur le foncier non bâti 81 %**
- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 13 %**

BUDGET GENERAL 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget 2026. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 436 710,77 € pour la section de fonctionnement et à 1 051 379,94 € pour la section investissement.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget 2026. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 182 997,79 € pour la section de fonctionnement et à 113 779,34 € pour la section investissement.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE RÉVISION

DES LISTES ÉLECTORALES

Considérant que dans les communes de 1000 habitants et plus avec une seule liste représentée au conseil municipal, la commission de contrôle est composée de 3 membres, cette commission est nommée par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans :

- **M Jean-Christophe JEANNOT, conseiller municipal est désigné membre volontaire Titulaire**
- **M Éric MEZZARROBA est proposé délégué titulaire du président du tribunal de grande Instance et M Luc BOUDOL, membre suppléant.**
- **M Alain HOENNER est proposé membre titulaire délégué de l'administration et M Éric COHADON, membre suppléant.**

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir désigner 24 membres qui seront proposés à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux pour la Commission Communale des Impôts Directs qui sont :

1.	BARRET Michèle	Bromont-Lamothe
2.	BOISSIER Laurent	Bromont-Lamothe
3.	BOISSY Isabelle	Bromont-Lamothe
4.	BONY Frédéric	Provenchère

5.	CHEVALIER Martine	Laudine
6.	COHADON Eric	Bromont-Lamothe
7.	COURTADON Noël	Les Peyrouses
8.	DEVAL Thierry	Bromont-Lamothe
9.	HOENNER Alain	Villemonteix
10.	LABONNE Anne-Marie	Bromont-Lamothe
11.	LEROY Raymond	Hauteroche
12.	MANARANCHE Bruno	Courneuf
13.	MAZAL Henri	Puy A l'Ane
14.	MEYZONNIER Simon	Lamothe
15.	MIOCHE Didier	Tixeront
16.	MIOCHE Michelle	Laudine
17.	PHILIPPE Pascal	Provenchère
18.	ROSSIGNOL Serge	Bromont-Lamothe
19.	SERVIERE Dominique	Pranal
20.	SOLIGNAT Jean-François	Bromont-Lamothe
21.	SOUBRE Jérôme	La Grange
22.	TOURNADRE Pascal	Deyrand
23.	TOURRET Martine	Lamothe
24.	WUILLAUME Jean-Louis	Lamothe

DÉSIGNATION D'UN REFERENT AU CLIC

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal Mme Véronique ROUDAIRE comme référente Sénior auprès du Réseau Séniors CLIC Riom Limagne Combrailles.

DESIGNATION D'UN REFERENT COMMUNAL POUR L'ANIMATION FONCIERE AGRICOLE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal M Jean-Christophe JEANNOT comme référent communal pour l'animation foncière agricole.

DESIGNATION D'UN REFERENT CHAINE DES PUY - FAILLE DE LIMAGNE

Monsieur le Maire se propose référent pour représenter la commune au sein de la commission « Chaine des Puy –Faille de Limagne ».

DESIGNATION D'UN REFERENT AMBROISIE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal Monsieur Jean-Christophe JEANNOT, comme référent pour la lutte contre l'ambrosie.

ANNULATION DE LA DELIBERATION CONCERNANT LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la délibération N°2026-39 est annulée car la composition de la commission doit être conforme aux textes (3 titulaires et 3 suppléants)

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'annulation de la délibération N°2026-39, il convient de procéder à l'élection d'une nouvelle commission d'appel d'offres de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants.

• Délégués titulaires :

- Camille ALLAIX
- Carole BESSON
- Louis MULLER

• Délégué suppléants :

- Jean-Christophe JEANNOT
- Jean-Jacques LABONNE
- Barbara WATEL

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération 2020-090 prise le 25 septembre 2020 concernant l'élaboration d'un règlement intérieur du conseil municipal. Il présente aux membres du conseil le projet de règlement qui a été élaboré. A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte ce projet et autorise le maire à signer toutes pièces et tous actes relatifs à cette décision.

VENTE DE MATERIEL ROULANT NON MOTORISE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la remorque actuellement en service n'est pas suffisamment adaptée pour le transport du tracteur-tondeuse. Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte de mettre à la vente la remorque actuelle et d'acquérir une nouvelle plus adaptée pour la commune.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commission " Associations " s'est réunie le 22 avril 2026 concernant la répartition des subventions aux associations se décomposera comme suit :

Associations	Subventions
AAPPMA	200
AFN / UNC	200
Amicale des Anciens Pompiers de Bromont	400
Amicale des Anciens Pompiers de Pontgibaud	100
Amicale Laïque	0
Amitié club de Provenchère	300
APE	500
Atelier Bromontois	150
Bromont Course Nature	250
Club de foot	800
Comité de Jumelage	300
Comité des fêtes	1500
Conscrits	500
Energym	200
Jeunes Sapeurs-Pompiers	100
Les Fruits de Pomone	150
Les Motheires	300
Pont de Bonnet	200
Réveil Bromontois	100
Ruisseau de la Planche	200
Saint-Hubert	200
Rock et Sioule	200
Le Sillon d'Halgufa	0
Tai Chi	200
Troisième Age	600

Village de Haut	300
Pranal	100
BACH en Combrailles	400
ADSB	100
Val de Sioule	400
Alambic des Combrailles	100
Le Relais de vie (<i>Ehpad de Pontgibaud</i>)	200
TOTAUX	9 250

Après avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstentions, le conseil valide le choix de la commission et décide de verser les subventions 2026 aux associations.

DESIGNATION DES DELEGUES COMPOSANT LE CONSEIL SYNDICAL DU SMGF

SECTIONS	NOM DU DELEGUE
Bouzarat Mioche et Tixeron	Véronique ROUDAIRE
Bromont	Barbara WATEL
La Brousse et Laudine	Marine TREFOND
Chalusset	Jean-Christophe JEANNOT
Geneix	Jean-Luc FRUCHART
Lamothe	Jean-Jacques LABONNE
Laudine	Pierre-Alain CARRE
Lavidon et la Villosse	Valentin NAVEL
Lavidon	Hamid JIBER
Malsaigne	Camille ALLAIX
Monteillet-la-Garenne	Karine BAYON
Pranal	Marie-Isabelle LECONTE
Provenchère	Carole BESSON
Villemonteix	Louis MULLER
Bromont-Lamothe	Claudine GIRAUDON

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte la répartition des sections et approuve la désignation des délégués nommés.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR TRAVAUX DE MISE EN SECURITE POUR L'ECOLE

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des amendes de police, il est possible d'obtenir une subvention pour la réalisation de travaux de sécurité pour l'école.